

Service Instructeur

30 avenue Général Leclerc
Espace St Germain - B.P. 263
38217 VIENNE

Accueil : 04.82.06.33.06

Affaire suivie par :
ROBIC CHRYSTELE

COMMUNE DE ECHALAS
(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER-N° DP 069080 25 00037
Dossier déposé le 30 Septembre 2025

Adresse des travaux :
1775 Route de la Boironne 69700 Echalas
Cadastré : I177, I191

DESTINATAIRE :
Thierry Michel COURTHIAL
1775 Route de la Boironne
69700 Échalas

Monsieur,

Vous avez déposé le 30 septembre 2025 une déclaration préalable pour l'installation d'une micro station d'épuration.

Toutefois je ne peux entreprendre l'instruction de cette demande car les travaux projetés sont dispensés de toute formalité au titre du code de l'urbanisme (Art. R421-17 du Code de l'Urbanisme).

Je me vois donc dans l'obligation de déclarer votre demande sans suite.

Je vous rappelle que la dispense d'autorisation ne dispense pas du respect de la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Vous devez transmettre votre demande au SYSEG qui est en charge de la gestion de l'assainissement sur la commune d'Echalas.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Echalas
le 08 octobre 2025
Le Maire,

Fabien KRAEHN

